

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 mai 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 31 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation
de la paix**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettre datée du 4 mai 2012, adressée au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par le Président de la formation Burundi
de la Commission de consolidation de la paix**

En ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, j'ai l'honneur de vous communiquer le bilan d'une mission que j'ai effectuée au Burundi du 18 au 25 avril 2012.

Ma visite s'inscrivait dans le cadre de la coopération ordinaire entre la Commission de consolidation de la paix et le Burundi et faisait suite à la réunion que la Commission avait eue avec le deuxième Vice-Président du Burundi, le 12 avril 2012 à New York, et qui avait porté sur le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la mobilisation de ressources qu'il nécessite. En me rendant à Bujumbura, j'ai fait une brève escale au siège de l'Union européenne, à Bruxelles, où j'ai rencontré l'Ambassadeur Koen Vervaeke, Directeur chargé de la Corne de l'Afrique, de l'Afrique de l'Est et australe et de l'océan Indien et Coordonnateur principal pour la région des Grands Lacs.

Par ailleurs, mon voyage au Burundi était en partie organisé pour donner suite à la résolution 2027 (2011) du Conseil de sécurité en date du 20 décembre 2011, par laquelle le Conseil a encouragé le Gouvernement burundais, la Commission de consolidation de la paix et ses partenaires nationaux et internationaux à honorer les engagements découlant des conclusions du cinquième examen de l'état d'avancement du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, et à les examiner lorsque le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté serait mis au point, afin de déterminer comment la Commission pourrait contribuer au mieux à la réalisation des priorités définies par le Burundi en matière de consolidation de la paix.

Au cours de mon séjour, j'ai eu des entrevues avec plusieurs personnalités, notamment de très hauts représentants du Gouvernement burundais ainsi que d'autres figures influentes du pays.



Mon impression générale est que depuis ma dernière visite, au dernier trimestre de 2011, la situation du pays a continué de se stabiliser et de s'améliorer, à en juger par le net embellissement des relations entre le parti politique au pouvoir et l'opposition, qui n'est pas représentée au Parlement. Les propos agressifs et parfois provocateurs que j'avais pu entendre de part et d'autre dans le passé n'ont plus cours ou, tout au moins, se sont considérablement adoucis. Il semble que le Gouvernement et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), le parti majoritaire, sont arrivés à la conclusion qu'il vaut mieux donner une marge de manœuvre politique à l'opposition d'ici aux prochaines élections, qui doivent avoir lieu en 2015.

Les changements qui ont eu lieu dernièrement à la tête du CNDD-FDD (à la direction du parti et dans les factions des femmes et des jeunes) marquent également une évolution positive de la situation politique. Parallèlement, l'opposition s'est calmée, même si elle peut encore se montrer très critique à l'égard du Gouvernement, et elle a notamment participé il y a peu à un séminaire sur la loi sur l'opposition. Un des indices les plus flagrants de cette détente, comme l'a fait remarquer le Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, est la diminution du nombre de violations des droits de l'homme et d'assassinats présumés politiques observée ces derniers mois, bien que ce type de violences continue de se produire.

Toutefois, les difficultés économiques pourraient bien compromettre les modestes progrès de la situation politique. De fait, avec la flambée des prix de l'essence et des denrées de base comme le riz et les fèves, les conditions socioéconomiques sont devenues le nouveau motif d'agitation de la population. À Bujumbura, tout le monde parle de « la vie chère », devenue l'expression courante pour résumer les problèmes causés par l'augmentation du prix des produits alimentaires et des matières premières. La société civile a réagi en organisant des manifestations et une journée de désobéissance civile, en mars. Pour sa part, le Gouvernement a accusé les organisations de la société civile d'outrepasser leurs pouvoirs et d'agir comme un mouvement politique d'opposition. Même si la polémique s'est limitée jusqu'à présent à des reproches mutuels parfois vifs, mais pas violents, plusieurs de mes interlocuteurs m'ont confié que la situation socioéconomique qui empirait était jugée dangereuse car elle risquait fort de déboucher sur des troubles.

La Commission nationale des terres et autres biens est aussi un sujet de préoccupation : certains commentateurs jugent en effet sa politique partielle, dans la mesure où ses décisions concernant l'attribution des terres semblent favoriser les rapatriés au détriment des propriétaires présents dans le pays. La question des terres étant une des plus épineuses dans un Burundi densément peuplé qui dépend lourdement de l'agriculture, il importe aussi, dans l'optique de la consolidation de la paix, que la répartition des terres soit juste et équitable.

Heureusement, la situation fiscale s'est nettement améliorée, l'Office burundais des recettes ayant gagné en efficacité. En effet, avec l'aide du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, essentiellement, l'Office a été réorganisé en un service indépendant, plus efficace et plus rentable. Des mesures ont été prises pour combler les lacunes dans la législation fiscale et faire reculer la corruption. La détermination de l'Office a suscité des réactions de rejet dans l'ensemble de l'échiquier politique et dans certains pans de la société civile, qui ont

jugé son action trop agressive. Néanmoins, ce nouvel office est l'exemple encourageant d'une amélioration de l'architecture institutionnelle du Burundi; il importe donc qu'il préserve son indépendance et son efficacité.

Malgré une situation socioéconomique de plus en plus difficile et qui risque de se détériorer, j'ai engagé le Gouvernement à continuer d'œuvrer en faveur de l'ouverture politique, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ainsi, j'ai abordé, entre autres sujets, celui du procès du ou des auteurs du meurtre d'Ernest Manirumva, dont l'absence manifeste de progrès risque de nuire à l'image du Burundi. J'ai souligné que la Commission de consolidation de la paix et son président restaient déterminés à aider le Burundi, et que les progrès accomplis dans le domaine politique et institutionnel me seraient d'un grand secours pour susciter la sympathie de la communauté internationale, qui serait précieuse en vue de la réunion sur le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté que le Burundi espère organiser au dernier trimestre de 2012.

Le Gouvernement burundais envisage en effet d'organiser une réunion de partenaires internationaux pour recueillir un soutien en faveur du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cette conférence serait l'occasion de mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre la stratégie, dont le Burundi estime le coût total à 2,5 milliards de dollars des États-Unis. Le mois d'octobre 2012 a été évoqué pour la tenue de cette conférence. Le Gouvernement burundais a demandé à la Suisse d'être le pays hôte. Mon gouvernement examine sa demande et y répondra en temps voulu.

Dans l'ensemble, bien que la communauté internationale de Bujumbura soit favorable à l'idée d'une conférence, elle est réservée quant au succès de la levée de fonds. D'après les échos qui me sont parvenus, il ne serait pas réaliste de tabler sur le montant annoncé par le Burundi. La plupart des donateurs habituels m'ont assuré qu'ils continueraient d'aider le Burundi dans le cadre de leurs engagements financiers en cours. Bien que certains nouveaux donateurs aient manifesté un intérêt pour cette réunion et se soient dits prêts à envisager un financement par projet, il semble qu'il y ait encore un écart entre les attentes du Gouvernement burundais et celles de ses partenaires internationaux. J'ai informé le deuxième Vice-Président et le Secrétaire permanent du Ministère des finances des difficultés financières auxquelles les principaux donateurs étaient actuellement en proie, et j'ai prévenu mes interlocuteurs burundais qu'il risquait d'être difficile de lever des fonds supplémentaires. Je les ai aussi exhortés à définir des priorités, tant sur le fonds que dans le temps. Il importerait de recenser les besoins les plus urgents et les plus importants auxquels répondre en premier. Par ailleurs, il faudrait que le Burundi accélère les préparatifs de la réunion, tant sur le plan conceptuel que sur le plan de l'organisation.

Il y a beaucoup de choses à faire dans les semaines à venir :

a) Il faut que le Burundi et la communauté internationale décident des objectifs, du lieu et du format de la réunion. Il pourrait être utile d'élaborer des scénarios sur les issues possibles de la réunion et sur la suite à y donner;

b) Il faut constituer à Bujumbura une équipe spéciale composée des principales parties prenantes nationales et étrangères. Il faut établir un calendrier assorti d'un programme de travail et répartir les tâches. S'il appartient au Burundi

de diriger les opérations, la communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies, doit l'aider, en coopérant étroitement avec lui;

c) Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale, le Burundi doit définir ses priorités fondamentales, en tenant compte du manque de marge de manœuvre des donateurs;

d) La Commission de consolidation de la paix, par l'intermédiaire non seulement de son président, mais aussi de tous ses membres, doit s'employer plus activement à plaider la cause du Burundi, en particulier auprès des nouveaux donateurs.

La Commission de consolidation de la paix continuera à travailler, avec le Gouvernement burundais, sur la conférence des partenaires, ainsi que sur d'autres questions de consolidation de la paix.

Je reste à votre disposition pour fournir tout complément d'information ou éclaircissement que les membres du Conseil de sécurité jugeront utile. La Commission de consolidation de la paix continuera de suivre l'évolution de la situation et de tenir le Conseil informé des progrès de la consolidation de la paix en fonction des priorités arrêtées par le Gouvernement burundais et la Commission.

Le Président de la formation Burundi
de la Commission de consolidation de la paix
(Signé) Paul R. **Seger**
